

Renseignements concernant l'adhésion⁽¹⁾

Vous pouvez également adhérer en ligne : fcpe.asso.fr

L'adhésion à la FCPE est individuelle

Étiez-vous adhérents l'année dernière ? Oui Non

Les parents

Merci d'écrire lisiblement et en majuscule

Nom du parent adhérent 1 : _____

Nom du parent adhérent 2 : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. parent 1 : _____

Tél. parent 2 : _____

Courriel parent 1 : _____ @ _____

Conseil local de : _____

Année scolaire : 2017 / 2018

Prénom 1 : _____

Prénom 2 : _____

Tél. portable 1 : _____

Tél. portable 2 : _____

Courriel parent 2 : _____ @ _____



Les enfants

Nom / Prénom	Né(e) le	École / Collège/ Lycée	Classe	Commune de l'établissement
--------------	----------	------------------------	--------	----------------------------

Je souhaite*

Être candidat(e) au conseil d'école maternelle élémentaire

Nom de l'école : _____

Être candidat(e) au conseil d'administration (collège, lycée)

Nom de l'établissement : _____

Être délégué(e) au conseil de classe, précisez laquelle : _____

J'accepte de*

Recevoir la lettre d'information électronique de la FCPE

Participer aux activités du conseil local FCPE

* Cochez la case correspondante

Je rejoins la FCPE

Adhésion annuelle _____ 23,40 €

L'adhésion comprend l'abonnement à La Revue des Parents, 3,35 €/an⁽²⁾

OU _____

J'ai déjà adhéré auprès du conseil local de

Précisez lequel (obligatoire) : _____

Et je verse la contribution volontaire locale _____ 5,00 €

OU _____

Adhésion de soutien _____ 40,00 €

L'adhésion comprend l'abonnement à La Revue des Parents, 3,35 €/an⁽²⁾

DATE & SIGNATURE DU PARENT ADHÉRENT 1

_____ ET _____

(Facultatif) Adhésion du second parent⁽³⁾ _____ 6,00 €

DATE & SIGNATURE DU SECOND PARENT DU FOYER SI ADHÉRENT

TOTAL À RÉGLER : _____ €

Règlement par chèque à l'ordre de la FCPE _____ par espèces

(2) Déduire 3,35 € si adhésion sans Revue des Parents.

(3) Ce montant est dû, en particulier, quand les 2 parents prennent des responsabilités au sein d'un conseil local de l'Isère ou de la FCPE départementale.

Je sollicite le conseil local pour une prise en charge partielle de l'adhésion

LA REVUE DES PARENTS

Tous les deux mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews et un encart départemental le cas échéant (6 numéros par an) 3,35 € pour les adhérents – 6,00 € pour les non-adhérents.



Le règlement accompagné du bulletin complété doit être remis au conseil local ou à défaut à la FCPE départementale.

En remplissant cette adhésion je m'engage à promouvoir les valeurs de la FCPE et soutenir les actions engagées pour la défense de l'école publique.

FCPE 38 - CDPE de l'ISÈRE

Conseil Départemental de Parents d'Élèves

40, rue du Général Ferrié

38100 GRENOBLE

Tél. : 04 76 46 40 89

Secrétariat : fcpe-38@wanadoo.fr

Comptabilité : compta@fcpe38.fr

Site : 38.fcpe-asso.fr

Horaires d'ouverture :

Mardi de 9 h 30 à 18 h 00

Mercredi de 9 h 30 à 17 h 30

Jeudi de 9 h 30 à 13 h 00

Vendredi de 9 h 30 à 16 h 00

Pour l'intérêt des enfants...

- Dans les écoles, les collèges et les lycées : conseil d'école, conseil d'administration, conseil de classe, commission éducative, conseil de discipline...
- Dans l'accompagnement des familles, dans leur relation avec l'institution (enseignants, directeur d'école, chef d'établissement...).
- Dans les commissions municipales : projet éducatif de territoire (PEDT), commission scolaire, commission restauration.
- Dans les commissions départementales : CDEN, CDAPH, CDOEA, transport, affectation, bourses, appel...
- Dans la formation des parents d'élèves, délégués et élus...
- Dans les discussions avec les pouvoirs publics (Préfet, Recteur, Directeur académique, élus...).
- Dans toutes les activités locales des conseils de parents d'élèves (bourses aux livres, aux fournitures...).

(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion, elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et la Fédération nationale. Conformément à la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.